

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD280

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE 2

Dans la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer à la référence :

« I »

le mot :

« article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.